



CCCA-BTP

Communiqué de presse - 9 mars 2023

Rentrée 2022-2023

Près de 103 000 apprentis en formation à un métier du BTP

L'effectif d'apprentis* préparant un métier du bâtiment et des travaux publics est de nouveau en nette croissance entre 2021-2022 et 2022-2023, avec une progression de +4,7 % tous champs professionnels confondus et dans toutes les régions. À périmètre constant par rapport à l'année précédente, le nombre d'apprentis du BTP passe ainsi le cap des 100 000 en 2022-2023.

Avec 102 900 jeunes en formation à un métier du BTP par la voie de l'apprentissage, c'est une hausse de plus de 50 % par rapport à 2016-2017. Cette tendance devrait perdurer, notamment du fait du maintien des aides financières liées au recrutement d'apprentis.

Cette forte croissance du nombre d'apprentis du BTP démontre combien la formation des jeunes est un enjeu majeur pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui ont par ailleurs toujours été en première ligne dans la formation d'apprentis.

À l'heure où le besoin de renouvellement de main-d'œuvre formée et qualifiée est plus que jamais crucial pour accompagner les mutations structurelles du secteur du BTP, notamment en termes de transition énergétique, environnementale, technologique et numérique, le CCCA-BTP joue un rôle majeur pour assurer le développement de l'apprentissage BTP. C'est tout le sens de ses missions et de son offre de services auprès des organismes de formation aux métiers du BTP sur l'ensemble des territoires, qui contribuent aussi à l'excellence du nombre d'apprentis en formation à un métier du BTP.

** L'effectif d'apprentis concerne ici les apprentis se formant à un métier du BTP dans une entreprise du BTP ou dans le secteur public. Les données ne prennent pas en compte les apprentis en formation dans d'autres métiers (exemple : postes administratifs) et pouvant être dans les entreprises du BTP.*

Un effectif de +4,7 % d'apprentis en formation dans un métier du BTP et +5,7 % en niveau 3

Le CCCA-BTP a mené une enquête pour faire le point sur l'évolution des effectifs d'apprentis en formation à un métier du bâtiment et des travaux publics à la rentrée 2022-2023. 199 organismes de formation aux métiers du BTP y ont répondu, concentrant 76 % de l'effectif d'apprentis formés aux métiers du BTP inscrits au 31 décembre 2021. À périmètre constant par rapport au 31 décembre 2021, c'est ainsi une hausse de + 4,7 % du nombre d'apprentis du BTP et même +5,7 % de recrutements en niveau 3.

Même si le niveau 3, composé à plus de 90 % de CAP en 2022-2023, reste majoritaire dans l'effectif d'apprentis qui se forment aux métiers du BTP, sa part enregistre une tendance à la baisse. Le niveau 4, composé de près de 60 % de BP (brevet professionnel) et 36 % de bac professionnel en 2022-2023 est quasiment stable. Les formations du supérieur ont progressé au point de concerner près d'un apprenti sur cinq en 2022-2023, dont près de la moitié préparent un BTS.

Répartition par niveau et par diplôme

- **Niveau 3 en 2022-2023 : 57 % des apprentis**
 - CAP : 92,7 %
 - Titres* : 5,2 %
 - Autres (dont mention complémentaire) : 2,1 %
- **Niveau 4 en 2022-2023 : 24 % des apprentis**
 - BP : 58,7 %
 - Bac professionnel : 36 %
 - Titres* : 2,8 %
 - Autres (dont mention complémentaire) : 2,5 %
- **Niveau supérieur en 2022-2023 : 19 % des apprentis**
 - BTS : 47,5 %
 - Diplômes d'ingénieur : 21,5 %
 - Licences (dont licences professionnelles) : 15,8 %
 - Titres* : 8,2 %
 - Bachelor Universitaire de Technologie (BUT ex DUT) : 3,9 %
 - Masters : 2 %
 - Autres : 1,1 %

** La volonté de développer des titres (professionnels ou privés) préparés par la voie de l'apprentissage dans le BTP porte ses fruits. Même si ces formations restent limitées, le nombre d'apprentis concernés et la part qu'elles représentent dans l'effectif global des apprentis BTP progressent de façon particulièrement nette depuis 2019-2020.*

Répartition par champ professionnel et par niveau

Tous les champs professionnels ont enregistré une progression de leur effectif d'apprentis BTP entre 2020-2021 et 2021-2022, jusqu'à 16 % pour les métiers de la finition.

L'évolution entre 2021-2022 et 2022-2023 de +4,7 %, toutes spécialités confondues, varie de -2,7 % pour la métallerie à +12 % pour celles des études et de l'encadrement.

- **Équipements techniques fluides énergie** : + 10,5 %* | + 5,7 %**
- **Menuiserie et construction bois** : +13,5 %* | +3,3 %**
- **Finition** : +16,6 %* | +3,4 %**
- **Maçonnerie et gros œuvre** : +12,3 %* | +2,9 %**
- **Électricité** : +10,3 %* | +7,9 %**
- **Études et encadrement** : +16 %* | +12,5 %**
- **Travaux publics** : +10,8 %* | +5,4 %**
- **Couverture** : +7,6 %* | +5,9 %**
- **Métallerie et matériaux associés** : +3,3 %* | -2,7 %**

* 2021-2022 / ** 2022-2023

La répartition par niveau des apprentis varie d'un champ professionnel du BTP à un autre.

Le niveau 3 regroupe moins de la moitié des apprentis formés aux métiers de l'électricité et des travaux publics, mais près de 8 apprentis sur 10 formés aux métiers de la finition de la couverture.

Le niveau 4 est proportionnellement important chez les apprentis électriciens. Concernant le supérieur, exception faite des spécialités des études et de l'encadrement, sa part varie de 2 % des apprentis formés dans le secteur de la finition à 13 % des apprentis formés aux métiers d'électricien et 24 % aux métiers des travaux publics.

- **Énergie** : 63 % en niveau 3 | 27 % en niveau 4 | 10 % en supérieur
- **Bois** : 69 % en niveau 3 | 27 % en niveau 4 | 4 % en supérieur
- **Finition** : 78 % en niveau 3 | 20 % en niveau 4 | 2 % en supérieur
- **Gros œuvre** : 66 % en niveau 3 | 23 % en niveau 4 | 11 % en supérieur
- **Électricité** : 48 % en niveau 3 | 39 % en niveau 4 | 13 % en supérieur
- **Encadrement** : 2 % en niveau 4 | 98 % en supérieur
- **Travaux publics** : 48 % en niveau 3 | 28 % en niveau 4 | 24 % en supérieur
- **Couverture** : 79 % en niveau 3 | 15 % en niveau 4 | 6 % en supérieur
- **Métallerie** : 61 % en niveau 3 | 35 % en niveau 4 | 4 % en supérieur

Un effectif recruté de +5,7 % d'apprentis du BTP en niveau 3

L'effectif d'apprentis en première année d'une formation BTP de niveau 3 (réalisée en deux ou trois ans) a fortement varié ces dernières années. Après avoir nettement évolué à la baisse, il est redevenu positif en 2017-2018, pour rester à un niveau élevé en 2018-2019, puis a décliné pendant la crise sanitaire, avant de connaître une belle embellie en 2021-2022. L'effectif recruté en niveau 3 en 2022-2023 a enregistré une hausse de +5,7 % dans toutes les régions, à l'exception de la région Centre-Val de Loire.

Plusieurs champs professionnels ont connu une croissance à deux chiffres de leur effectif recruté en niveau 3 entre 2020-2021 et 2021-2022, notamment la finition (+15,4 %). La métallerie est la seule spécialité à avoir enregistré une baisse. En 2022-2023, l'effectif recruté en niveau 3 progresse dans tous les domaines, jusqu'à +16 % dans les travaux publics.

Répartition par champ professionnel

- **Finition** : +15,4 %* | +6,4 %**
- **Équipements techniques fluides énergie** : + 10,6 %* | + 8,2 %**
- **Maçonnerie et gros œuvre** : +6,8 %* | +3 %**
- **Menuiserie et construction bois** : +13,5 %* | +3,3 %**
- **Électricité** : +14,9 %* | +11 %**
- **Couverture** : +12 %* | +4,4 %**
- **Travaux publics** : +14,3 %* | +16,1 %**
- **Métallerie et matériaux associés** : -1,1 %* | +3,1 %**

* 2021-2022 / ** 2022-2023



Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), est une association nationale, professionnelle et à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Il est chargé de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux du BTP. Le CCCA-BTP développe depuis 80 ans une solide expertise de la pédagogie de l'alternance. Outil des branches du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP est un accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP et un interlocuteur privilégié des organismes de formation aux métiers du BTP. Grâce à son offre de services, le CCCA-BTP les accompagne pour leur permettre d'anticiper les évolutions, gagner en attractivité, assurer le développement de leur activité, optimiser leur performance et garantir une haute qualité pédagogique. Le CCCA-BTP, qui fait de l'innovation un marqueur fort de son action, soutient les expérimentations et les projets innovants avec des appels à projets, conçoit les ressources et outils pédagogiques adaptés à la montée en compétences des apprentis, aux nouvelles formes d'apprentissage (réalité virtuelle et augmentée, formation à distance, hybridation des compétences) et aux besoins des entreprises. Il a créé l'accélérateur pédagogique du BTP, laboratoire unique en France, qui vise à partager, tester, expérimenter et déployer les innovations pédagogiques au profit des organismes de formation par apprentissage aux métiers du BTP de demain. Il a également créé WinLab', incubateur et éclairer de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

>> ccca-btp.fr | f : [3cabtp](https://www.facebook.com/3cabtp) | @3cabtp | Y : [3cabtp](https://www.youtube.com/channel/UC3cabtp) | in : [3cabtp](https://www.linkedin.com/company/3cabtp) | laconstruction.fr | winlab-cccabtp.com

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne
 06 07 47 34 77 • 01 42 02 45 44 • patricia.desmerger@orange.fr
 @patdesmerger • in : [fr.linkedin.com/in/patdesmerger](https://www.linkedin.com/in/patdesmerger)